

# QUELS SERONT LES IMPACTS CONCRETS DANS LE QUOTIDIEN DES DONZÉROIS ?

## Une identité conservée

- Un Maire de la commune nouvelle avec un Maire délégué à Les Granges-Gontardes seront désignés au sein du conseil municipal
- Le code postal ne changera pas
- Les panneaux d'entrée d'agglomération « Donzère » seront maintenus
- L'accueil de la Mairie, « l'État Civil » avec la possibilité de se marier à Donzère et à Les Granges-Gontardes seront conservés

## Un renforcement grâce à la commune nouvelle

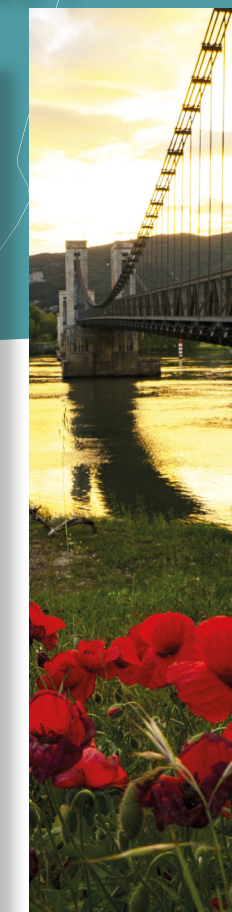
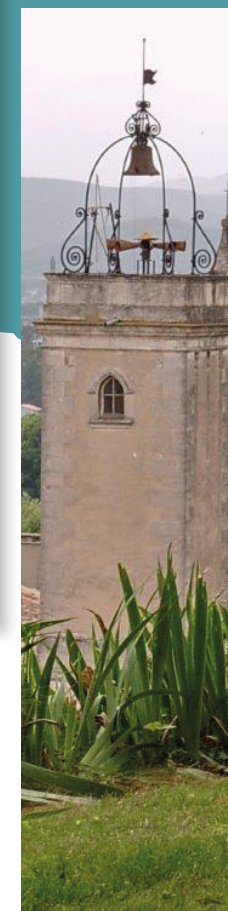
- Renforcement du poids de la commune nouvelle au sein de la Communauté de communes Drôme Sud Provence et dans les relations avec nos autres partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, ...)
- Stabilisation des recettes de la commune nouvelle : la Dotation versée par l'Etat ne baisserait plus.
- Déploiement plus fort du Plan santé pour favoriser l'installation de médecins pour les 6 700 habitants de la commune nouvelle
- Garantie de services de qualité grâce à une assise financière plus large pour garantir

## Des services maintenus et confortés

- Conservation du fonctionnement actuel et des aides actuelles à toutes les associations
- Mise en commun des équipements sportifs et associatifs
- Développement de la Médiathèque en complémentarité avec la bibliothèque associative de Les Granges-Gontardes par une mise en réseau entre ces deux structures pour l'accès à plus d'ouvrages et de manifestations culturelles
- Une grande partie des services sont déjà structurés pour accueillir les Donzérois et Gontardiens (le Centre de loisirs, les dispositifs portés par l'Accueil jeunes, l'accompagnement des personnes âgées et isolées
- La capacité d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans) en structure collective va augmenter (micro-crèches, ...)

## COMMUNE NOUVELLE Donzère - Les Granges-Gontardes

*Pourquoi  
lancer cette  
réflexion avec vous ?*





Chers Gontardiens, Chers Donzérois,

Depuis le début de nos mandats respectifs, à Les Granges-Gontardes pour Hélène Mouly et à Donzère pour Marie Fernandez, nous sommes soucieuses de vous apporter un service de qualité au plus proche de chez vous. Cet enjeu essentiel nous a conduit à envisager la création **d'une commune nouvelle** par la fusion de nos deux communes.

Aujourd'hui, la taille de Les Granges-Gontardes permet difficilement de maintenir et/ou rend impossible de proposer certains services à la population (périscolaire, police municipale, soutien aux personnes âgées, santé...). La commune nouvelle permettra à nos 6700 habitants de bénéficier du même niveau de service sur la base de mêmes tarifs.

Le paysage administratif, financier et institutionnel se complexifie chaque année avec de nombreuses contraintes et des ressources qui se réduisent. La fusion permettrait d'enrichir la commune nouvelle de l'expertise et des compétences dans différents domaines tels que les finances, le juridique, la santé, la sécurité, l'urbanisme... C'est pourquoi nous vous proposons la mise en commun des richesses humaines au profit de la commune nouvelle, ce qui permettra de conforter nos capacités financières.

Depuis longtemps nos deux communes ont des liens très étroits dans de nombreux domaines. Plusieurs associations sont actives dans nos deux communes. Nous avons déjà développé depuis de nombreuses années plusieurs services mutualisés entre nos deux communes (enfance jeunesse, petite enfance...), le Centre d'Incendie et de Secours couvre les deux territoires communaux.

Beaucoup d'habitudes de vie sont tournées vers Donzère : commerces de proximité, associations sportives et culturelles. La commune nouvelle permettra à chaque habitant et à chaque association de bénéficier de l'ensemble des équipements sportifs et culturels et des salles communales présents sur nos deux communes.

Aujourd'hui nous vous proposons de faire plus au bénéfice de la population. **Notre seul et unique objectif : rendre un service public de qualité sur le territoire de Donzère - Les Granges-Gontardes.**

C'est pour cela que ce projet doit être assorti de certaines mesures qui permettront à chaque commune actuelle de **conserver son identité et la proximité avec la population.**

L'accueil de la mairie à Les Granges-Gontardes sera conservé. Tous les services de proximité existants seront pérennisés et renforcés. Un **Maire délégué** sera désigné à Les Granges-Gontardes.

Avant la validation de ce projet par nos deux conseils municipaux qui permettrait d'avancer dans cette décision, **nous souhaitons recueillir votre avis pour concrétiser ou non ce projet.**

Pour ce faire, nous mettons deux adresses mails à votre disposition et nous nous rendons disponibles pour toutes questions et échanges sur le sujet d'une façon informelle, d'ici les deux réunions publiques prévues en septembre.

A l'issue de ces réunions publiques, une consultation dans les deux communes sera organisée le 13 octobre prochain afin de recueillir officiellement l'avis de la population et de confirmer ou non la création de la commune nouvelle « Donzère Les Granges-Gontardes » au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans l'attente d'échanger avec vous, veuillez croire, chers Gontardiens, chers Donzérois, à notre engagement quotidien pour le bien de la population.

**Marie FERNANDEZ**  
Maire de DONZÈRE

**Hélène MOULY**  
Maire de LES GRANGES-GONTARDES

## QUELLE SUITE ?

### La gouvernance

- Jusqu'à la fin du mandat, le conseil municipal se réunira avec l'ensemble des élus des deux conseils municipaux.
- Pour le prochain mandat (2026-2032), le nombre de conseillers municipaux serait de 33 avec 9 adjoints + maire délégué pour Les Granges-Gontardes
- Pour le mandat suivant (2032-2038), retour à 29 conseillers municipaux et 8 adjoints + maire délégué.

### Le calendrier du projet

- **De juin à septembre** : Communication auprès de la population et création de boîtes mails pour recueillir les questions et remarques
- **En septembre** : réunions publiques :
  - le 19 septembre à 18 h 30 à l'Espace Aiguebelle de Donzère
  - le 21 septembre à 11 h à la Mairie des Granges-Gontardes
- **Le dimanche 13 octobre de 8 h à 18 h** : Consultation de la population par un vote à l'urne. Le résultat engagera le choix des conseils municipaux dès lors que la participation représente 20% des électeurs pour chaque commune. Sera pris en compte le résultat global sur les deux communes avec au regard du poids respectif des deux communes, un « droit de veto » de la commune de Les Granges-Gontardes.
- **Fin 2024** : Vote en conseil municipal
- **1<sup>er</sup> janvier 2025** : Création de la commune nouvelle

**SANS ATTENDRE LES RÉUNIONS D'INFORMATION  
EN SEPTEMBRE,**

**SI VOUS AVEZ DÉJÀ DES QUESTIONS,  
N'hésitez pas à venir à notre rencontre  
ou à nous solliciter par mail à**

consultation-population@les-granges-gontardes.fr  
communenuelle@donzere.net